

L'an deux mille vingt-cinq, le 28 juillet, le conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil sous la présidence de Monsieur Christian PICARD, Maire.

Etaient présents : Christian PICARD / Jean-Luc SAUVAGE / Romuald BOUTELEUX / Philippe DELAPORTE / Mickaël JACQUART / Michel SAROT / Christophe SERGENT / Delphine LUPART / Virginie VALLIENNE / Christophe RINGARD / Gérard LEPERE / Philippe POUPART

Etaient absents(es) : Alexandre DEMONCHY / Stéphanie LAURENT /

Pouvoirs : Stéphanie LAURENT donne pouvoir à Jean-Luc SAUVAGE, Alexandre DEMONCHY donne pouvoir à Gérard LEPERE.

Secrétaire de séance : LUPART Delphine

Ouverture de séance à 19H00

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du procès-verbal du CM du 19 juin 2025
- Délibération pour signer la convention avec Territoire d'Energie Somme (anciennement FDE 80) concernant le passage en led rue Coqueret
- Prochaines saisines du CST : autorisations spéciales d'absence et lignes directrices de gestion (point ajourné lors du CM du 19 05)
+ participation obligatoire au 1^{er} janvier 2026 concernant la PSC (protection sociale complémentaire)
- Retour sur les premières démarches pour le recensement 2026
- Point d'information sur le travail effectué par la Société Euro DB pour l'audit après travaux d'isolation phonique de la salle polyvalente
- Situation d'Interesto
- Informations et Questions diverses

Approbation du procès-verbal du 19 juin 2025
--

Monsieur Le Maire demande qui est contre, qui s'abstient ? Un conseiller apporte juste une demande de modification d'un mot (clôture ou lieu de treillage).

Approbation du procès-verbal à l'unanimité

Délibération 24 2025 pour signer la convention avec Territoire d'Energie Somme (anciennement FDE 80) concernant le passage en led rue Coqueret
--

Monsieur Le Maire présente au conseil municipal le projet d'éclairage public étudié par Territoire Energie (TE 80) de la Somme (anciennement FDE 80) relatif à la pose de 13 points lumineux en led rue Coqueret. Il propose à l'assemblée délibérante d'approuver ce projet d'un montant total de 17 765 € TTC.

Si le conseil accepte, il sera établi entre la TE 80 et la commune une convention pour la maîtrise d'ouvrage des travaux suivant le plan de financement décrit ci-après :

-  Montant pris en charge par TE 80 : 3 540.00 €
-  Contribution de la commune : 14 225.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'adopter à l'unanimité le projet présenté

Prochaines saisines du CST : autorisations spéciales d'absence et lignes directrices de gestion (point ajourné lors du CM du 19 05) + participation obligatoire au 1er janvier 2026 concernant la PSC (protection sociale complémentaire)

Monsieur Le Maire introduit le sujet et donne la parole à Monsieur SAUVAGE afin qu'il explique le sujet concernant la PSC. Une présentation par diapositive est faite à l'assemblée délibérante.

Monsieur SAUVAGE explique qu'il est possible de consulter chaque agent en amont de façon à opter pour la meilleure des solutions pour eux.

Il propose au conseil municipal de débattre sur le montant qu'il souhaite attribuer à chaque agent.

Etes-vous d'accord pour participer également pour le conjoint et les enfants ?

Qui souhaite participer pour 15 € minimum légal ? Participation supérieure ? Une discussion s'engage concernant plusieurs points.

L'assemblée décide de participer à hauteur de 45 € par agent (sous réserve de vérifier le montant des avantages en nature pouvant être accordé).

Un groupe de travail va se réunir le mercredi 6 août à 14 h afin d'étudier les autorisations spéciales d'absence et les lignes directrices de gestion.

Retour sur les premières démarches pour le recensement 2026

Monsieur Le Maire donne la parole à Monsieur JACQUART. Ce dernier a assisté à une première réunion d'information en visio conférence.

Les opérations de recensement auront lieu du 15 janvier au 14 février 2026. Une formation pour le Coordonnateur communal aura lieu en octobre 2025, celle de l'Agent recenseur en janvier 2026.

Une dotation sera attribuée selon le nombre d'habitants à chaque commune pour compenser les frais engagés.

Point d'information sur le travail effectué par la Société Euro DB pour l'audit après travaux d'isolation phonique de la salle polyvalente

Monsieur Le Maire explique que l'ARS nous a adressé un courrier nous demandant de procéder à un nouvel audit car la société Euro DB n'a pas respecté les méthodes de mesures lors de leur dernier passage. Cette société a pourtant été « recommandée » par l'ARS, entreprise agréée par leurs services.

Le riverain de la salle polyvalente accepte qu'une nouvelle prise de mesure soit effectuée à son domicile. Nous essayons de joindre Euro DB mais sans succès pour le moment. Nous n'avons bien évidemment pas réglé leur facture...

Situation d'Interesto

Monsieur Le Maire rappelle que la commission de sécurité avait rendu un nouvel avis défavorable (2^{ème} commission de sécurité), l'entreprise n'ayant fourni que des devis concernant les travaux à réaliser.

Le date limite pour exécuter les travaux avait été fixée au 11 juillet.

15 juillet : visite du site pour vérifier les travaux effectués. Un conseiller a effectué la visite (en l'absence de Monsieur Le Maire) afin de vérifier si les non-conformités avaient été supprimées.

Les levées de réserve ont été faites en totalité.

Un envoi des documents à la sous-préfecture a été effectué.

Monsieur Le Maire explique les travaux en cours.

Concernant les travaux de réhabilitation du logement communal : l'Entreprise Durachta ne commencera pas avant le mois de novembre, l'entreprise PRO RENOV Osmani viendra en septembre pour effectuer les premiers travaux d'électricité et de plomberie. L'entreprise Brasseur a terminé les travaux de toiture (restera à poser les stores électriques une fois que les travaux de ponçage seront terminés).

Problème concernant le mur d'enceinte : les briques s'enlèvent à la main et tombent. Le mur ne pourra pas être refait comme prévu.

Devis d'un montant total de 14 023.83 € concernant une longueur de 18 mètres. Réflexion en cours pour prendre une décision sur la réfection du mur existant ou montage d'un nouveau mur.

Autre information « surprise » : le couvreur a commencé les travaux prévus sur le toit des sanitaires de l'école maternelle. La couverture a été collée sur du polyuréthane. Il faut donc procéder à une rénovation complète avec pose d'une charpente, soit 2 140.00 € supplémentaire par rapport au devis initial de 5935 €.

Projet de réfection de terrain devant le parking du stade de foot : 2 devis ont été reçus mais les 2 entreprises n'ont pas mis les mêmes fournitures donc de nouveaux devis vont être demandés.

Concernant la bande de chemin de 5 ares cédée pour l'Euro symbolique : proposition de nommer le chemin en question « chemin VICAINNE ». Le conseil approuve.

Il est prévu que ce chemin soit arboré grâce au dispositif « Sensibilis Haie » : il s'agit d'une opération participative de plantation de haies à l'initiative de la Fédération Nationale des chasseurs Hauts de France, cofinancée par l'Office Français de la Biodiversité.

J.L SAUVAGE :

Un conseiller avait signalé un problème de constructions illégales sans autorisation faites par un administré.

Réponse : courrier en LRAR adressé l'année dernière resté sans réponse + courrier adressé à la DDPP (Direction départementale de la protection des populations) concernant les normes sanitaires (parmi les griefs : nuisance sonore, olfactives, écoulement dans le réseau d'eau pluviale...). Nouveaux travaux en l'absence de déclaration préalable pour activité saisonnière.

Un nouveau courrier (en recommandé avec avis de réception) pour activité illégale a été adressé compte tenu de l'absence de réaction de cet administré depuis plus d'un an. Ce dernier s'est cette fois manifesté et souhaite rencontrer la municipalité.

Maisons fleuries : une administrée revient sur le fait que la photo de sa maison s'est retrouvée sur le facebook de la mairie (quiproquo entre la mairie et l'administrée en question)

Empoisonnement de chats dans le village : il est bien évident que cet acte est punissable par la loi et que le nécessaire va être fait afin que ces personnes soient identifiées et appréhendées.

J.L SAUVAGE Pour St. LAURENT :

Maltraitance animale (évoqué ci-dessus) / Concernant le colis des aînés, y a-t-il eu des prestataires de contacter ? / Comment les festivités de fin d'année s'organisent-elles ?

Certains administrés se plaignent de ne pas avoir eu d'information dans leurs boîtes concernant la cérémonie du 14 juillet.

Ph. DELAPORTE : nid de guêpe très important sur la parcelle AC 22 (angle de la rue Flament)

Quand sera posé le panneau à l'entrée de la rue de la Balastière

Ch RINGARD V. VALLIENNE Ch SERGENT R. BOUTELEUX : pas de question

M. JACQUART : les catalogues de jouets ont été distribués. A-t-on des retours ? Réponse : oui déjà 4

M SAROT : un nettoyage du calvaire rue de proies peut-il être effectué ?

Cimetière : robinet coule toujours un peu côté rue du Brasseur.

Réclamation pour le chemin de la hutte : des administrés se plaignent que des motos et des quads fréquentent ce chemin.

Ph POUPART : les feux à Estrées ont été mis en place et c'est une bonne nouvelle mais leurs emplacements ne sont pas du tout satisfaisants. Les automobilistes démarrent comme des fous au feu qui se situe à l'entrée d'Estrées côté INRAE et passent devant Interesto à vive allure. Un 2^{ème} feu devant ce bâtiment avait été demandé pour éviter ce phénomène mais il a été refusé. L'efficacité de la pose des feux à Estrées n'est donc pas satisfaisante.

G. LEPERE :

Parking rue d'En Bas : serait-il possible d'apposer 2 panneaux pour indiquer qu'il y a un parking de 10 places disponibles ?

Le miroir devant le domicile qui se trouve en face de la montée de la rue d'En Bas n'est pas réglé.

Réponse : l'employé communal n'a pas encore eu la possibilité de le régler car il faut être 2 personnes.

D. LUPART : le 10 juillet, le tour des maisons fleuries a été fait (3 maisons participatives). L'attribution des lots a été statué. Les résultats seront donnés le 11 novembre. Précision : retour sur le quiproquo de l'administrée qui ne souhaitait pas s'inscrire « j'ai personnellement appelé la personne afin de m'excuser ».

Pourquoi le feu au niveau du 111 route Nationale a-t-il été démonté ? Réponse : il s'agit d'un problème d'alignement concernant la visibilité sur la chaussée. Le déplacement de ce feu est retardé par la présence de lignes téléphoniques qui passent à cet endroit.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h50

The block contains several handwritten signatures and initials. On the left, there is a signature in blue ink that appears to be 'Sarot'. Below it, there are several other signatures in black ink, some of which are crossed out with a large 'X'. In the center, there is a signature in blue ink that appears to be 'Laurent'. Below it, there are more signatures in black ink, some of which are crossed out with a large 'X'. On the right, there is a signature in black ink that appears to be 'P. DEMONCHY'. Below it, there are more signatures in black ink, some of which are crossed out with a large 'X'. There are also some initials and marks in blue ink scattered throughout the block.